

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2013 - Convocation du 21 novembre 2013

Compte rendu affiché le 6 décembre 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, Mme COIN, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUDE, Mme ARTETA, Mme ORIOL.

### Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. CHRETIN, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, M. BUFFARD par Mme DEBORDE, Mme FERNANDES par M. OLLIVIER, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUDE, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
Exprimés	27

### Objet : Rapport d'activité 2012 du Grand Lyon

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 5211-39, que doit être présenté au Conseil municipal de chaque commune membre d'une communauté urbaine, un rapport annuel d'activités. Ce document contient, de manière synthétique, le bilan des actions de cet organisme de coopération intercommunale ainsi qu'un point financier des actions.

Le rapport 2012 du Grand Lyon est marqué par la mise en œuvre de la révision du PLU-H qui constitue cette année le premier bloc d'informations analysées. Classiquement, le document rappelle ensuite quelle est l'organisation communautaire et la compétence du Grand Lyon.

Le développement du territoire en tant que métropole européenne permet de souligner les différents travaux réalisés en matière d'innovation, d'inventivité et de performance dans les domaines économique, social et culturel.

Le rapport dessine une vision d'avenir par l'examen des perspectives d'offres de logement, d'amélioration du cadre de vie, de protection de l'environnement et de liens renforcés avec les citoyens.

La gestion du quotidien (déplacement, propreté...) conclue le document auquel sont annexées des données financières matérialisant l'utilisation des crédits à Neuville mais aussi dans le cadre des projets d'agglomération remarquables.

Le Conseil Municipal,

- OUI la présentation faite par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39,
- VU le rapport annuel 2011 du Grand Lyon,
- **PREND ACTE du rapport 2012 du Grand Lyon présenté, en séance publique, par Monsieur le Maire, conseiller communautaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2013

Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/12/2013
- Publication ou affichage le 2/12/2013

Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 novembre 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

